

accumulés, à condition qu'il effectue ses paiements en or fin ou en dollars canadiens qu'il se sera procurés de la façon prévue au paragraphe 9 du présent Accord.

EN FOI DE QUOI les parties aux présentes ont signé à la date ci-dessus indiquée.

Témoins:

*Le Ministre des Finances du Canada,*

D. M. JOHNSON

J. L. ILSLEY.

*Pour le Gouvernement chinois,*

P. KIANG

LIU SHIH SHUN.